

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

**Incorporation de la parcelle
 cadastrée section C n°495
 « 8 La Placette »
 dans le domaine privé communal**

N° A-2026-02-06-02

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 10 FEV. 2026

ID : 034-213401359-20260206-A_2026_02_06_02-AR

République Française

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1123-1, L.1123-3 et R.1123-1,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs du 12 juin 2025,

Vu l'arrêté municipal du 12 juin 2025 n°A-2025-06-12-33 déclarant les biens cadastrés section C n°495 sans maître,

Vu l'avis de publication dans la presse (midi libre) en date du 15 juin 2025.

Vu le certificat attestant l'affichage de l'arrêté municipal susvisé à la porte de la mairie et sur le site internet de la commune,

Vu le procès-verbal de constatation de la Police Municipale attestant l'affichage dudit arrêtés sur les sites concernés,

Vu la délibération du conseil municipal n° D-2026-01-28-03 du 28 janvier 2026 décidant l'incorporation dans le domaine privé communal du bien cadastré section C n° 495,

Considérant dès lors qu'il y a lieu d'incorporer ces biens dans le domaine privé communal,

ARRETE

Article 1^{er} : L'immeuble sans maître cadastré section C n°495 situé « 8 La Placette » à Lespignan d'une contenance de 47 ca est incorporé dans le domaine privé communal.

Article 2 : Les modalités pratiques du transfert de ce bien dans le domaine privé communal seront confiées à Maître Jean-Louis FRUTOSO, Notaire à Colombiers.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services de la commune sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de deux mois auprès du Tribunal administratif de Montpellier.

Fait à LESPIGNAN, le 6 février 2026

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT